Nations Unies ST/IC/2016/23

Secrétariat

8 septembre 2016

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant le débat général de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, la Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, la Cérémonie marquant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens, convoquée par le Président de l'Assemblée générale, le Débat de haut niveau de l'Assemblée générale consacré à la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement, la Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et la Cérémonie des traités.**

I. Introduction

1. Le débat général de la soixante et onzième session se tiendra du mardi 20 au lundi 26 septembre 2016.

2. La Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants se tiendra le 19 septembre 2016.

3. La Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens, convoquée par le Président de l'Assemblée générale, se tiendra le 21 septembre, de même que la Cérémonie marquant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

* Date d'expiration : 18 octobre 2016.

16-15617 (F) 130916 130916

Merci de recycler

4. Un Débat de haut niveau de l'Assemblée générale consacré à la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement se tiendra le 22 septembre.

5. Par ailleurs, une Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, se tiendra le 26 septembre.

6. Les séances d'ouverture et de clôture de la Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants se tiendront dans la Salle de l'Assemblée générale et les séances plénières dans la Salle du Conseil économique et social et dans la Salle du Conseil de tutelle.

7. Les Réunions de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens et sur la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendront dans la Salle du Conseil de tutelle, de même que le Débat de haut niveau consacré à la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement.

8. Le débat général et la Cérémonie marquant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendront dans la Salle de l'Assemblée générale.

9. Les cérémonies des traités se tiendront dans la zone réservée à la signature des traités, au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale, du 19 au 23 septembre.

II. Accès à l'enceinte du Siège

10. L'enceinte du Siège sera fermée au public du vendredi 16 septembre à 17 h 30 au mardi 27 septembre 2016 inclus. Au cours de cette période, les visites guidées seront suspendues.

11. Durant la fermeture du siège au public, les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. Le guichet d'accueil sera transféré de la salle des pas perdus de l'Assemblée au bâtiment de l'UNITAR, à l'intersection de la 1re Avenue et de la 45e Rue, et sera ouvert de 9 heures à 17 h 30. On y accèdera par l'entrée située sur la 45e Rue. Compte tenu du dispositif de sécurité qui sera mis en place sur la 1re Avenue, les fonctionnaires devront aller accueillir au guichet leurs visiteurs qui, en aucun cas, ne seront admis dans l'enceinte du Siège.

12. Durant la même période, les personnes munies d'une carte de retraité, d'une carte temporaire (sans photo), d'une carte de membre d'un club de loisirs ou d'une carte d'accès de convenance (autre qu'une carte protocolaire ou une carte d'accès de couleur or) ne seront pas admises dans l'enceinte de l'ONU, ce dont il conviendra de tenir compte en cas de rendez-vous à prendre ou de réunion à organiser.

13. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les membres accrédités de la presse autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Siège ne seront admis que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU en cours de validité.

14. Compte tenu de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général concernant le port de la carte d'identité ONU, en date du 2 juillet 1993, qui précise notamment que la carte doit être portée de façon visible sur les vêtements et peut être vérifiée par les agents de sécurité, seront strictement appliquées.

15. Dans l'intérêt de la sécurité de toutes les parties concernées, il importe de préserver l'intégrité des cartes d'identité ONU, qui donnent un droit d'accès aux seuls titulaires. Il est donc rappelé aux titulaires des cartes d'identité ONU que l'usage de ces cartes, qui ne peuvent être ni transférées ni données, leur est exclusivement réservé. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU confisquera toute carte utilisée à des fins autres que celles prévues.

16. Il incombe aux fonctionnaires de s'assurer que leur carte est valide. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45th Street), délivrera de nouvelles cartes d'identité aux fonctionnaires dont la carte est venue à expiration, sur présentation d'une demande signée par un fonctionnaire compétent du service administratif dont relève l'intéressé.

17. Tout fonctionnaire qui arrivera sans sa carte d'identité devra se rendre au guichet d'accueil, lequel sera provisoirement installé dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR, où il pourra obtenir, après vérification de son identité, un billet d'admission pour la journée.

18. Tout paquet sera soumis à une inspection de sécurité à tous les points d'entrée. Il est donc déconseillé aux fonctionnaires et au personnel accrédité auprès de l'Organisation d'apporter des objets superflus pendant cette période.

III. Accès des personnes étrangères à l'Organisation

19. Pendant la durée du débat général, les coursiers extérieurs, les membres de la famille des fonctionnaires, les visiteurs et les invités ne pourront accéder aux locaux du Siège, lesquels leur seront de nouveau ouverts le 28 septembre 2016.

IV. Fermeture de la 1re Avenue et points de passage piétonniers

20. En raison des mesures de sécurité renforcées qui seront prises dans toute la ville de New York et au Siège, la 1re Avenue sera fermée à la circulation des véhicules de la 42e à la 48e Rue, du dimanche 18 septembre au samedi 24 septembre, seuls étant admis les cortèges motorisés escortés. Si les circonstances le permettent, les autorités de police du pays hôte pourront éventuellement assouplir ces restrictions.

21. Les points de passage piétonniers des 42e, 46e et 49e Rues ne pourront être franchis que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité et seront brièvement fermés à différents moments de la journée en raison de l'arrivée ou du départ des cortèges motorisés. Il appartient donc à chacun de se ménager le temps supplémentaire nécessaire pour se rendre à pied jusqu'au Siège.

V. Accès par les entrées des 42e, 45e, 46e et 47e Rues

22. Les fonctionnaires, y compris les détenteurs d'un laissez-passer, les prestataires de services agréés et les correspondants résidents, qui sont autorisés à entrer dans l'enceinte du Siège et qui, pour des raisons de service, sont appelés à se rendre dans le bâtiment du Secrétariat, dans des espaces autorisés du bâtiment de l'annexe sud ou dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, devront continuer à utiliser l'entrée du personnel située à la 42e Rue.

23. Les stagiaires appelés à assurer des tâches essentielles pendant la période de sécurité renforcée, mais qui ne participent pas au débat général, devront également utiliser l'entrée du personnel située à la 42e Rue.

24. Les hauts fonctionnaires de l'Organisation titulaires d'une carte d'identité de couleur or qui souhaitent entrer par l'entrée située à la 46e Rue devront utiliser le point de passage de la 46e Rue.

25. Les fonctionnaires, prestataires de services agréés et représentants d'organisations non gouvernementales titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière (avec indication des dates et des horaires) par l'organisateur de celle-ci ou par le bureau de liaison d'une organisation non gouvernementale seront soumis à un contrôle avant d'être autorisés à entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale et devront utiliser l'entrée située à la 46e Rue.

26. Ceux qui rencontreraient des difficultés à franchir un point de passage contrôlé par les autorités du pays hôte pour se rendre dans les locaux du Siège ou dans tout autre bâtiment annexe se situant dans les zones bouclées devront s'adresser aux agents de sécurité de l'ONU affectés aux points de passage. Ils pourront également s'adresser au guichet du Groupe des renseignements et de la réception, situé provisoirement dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR.

27. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel utiliseront l'entrée située à la 47e Rue.

28. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42e Rue et 1re Avenue :	24 heures sur 24, sept jours sur sept
46e Rue et 1re Avenue :	de 7 heures à la fermeture des bureaux
47e Rue et 1re Avenue :	de 6 heures à la fermeture des bureaux

29. Les entrées pour piétons seront fermées le 25 septembre 2016. Les fonctionnaires qui voudront se rendre dans le bâtiment du Secrétariat pourront utiliser l'accès piétonnier adjacent à l'entrée des véhicules de la 1re Avenue à la hauteur de la 43e Rue.

30. L'entrée des délégués à la 45e Rue ne sera ouverte que pour la sortie des cortèges motorisés escortés par la police.

VI. Accès aux zones réservées

31. Durant le débat de haut niveau, du 19 au 26 septembre 2016, l'accès aux zones réservées ne sera ouvert qu'aux personnes portant une carte d'identité ONU et la

carte d'accès secondaire appropriée et/ou une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière.

32. Les zones réservées aux réunions bilatérales sont situées dans la salle des pas perdus de l'Assemblée générale et aux et balcons du bâtiment de l'Assemblée générale. Réservées aux délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service, elles ne seront accessibles que sur présentation d'une carte d'accès secondaire. L'accès est ouvert 15 minutes avant chaque réunion bilatérale prévue.

33. En vue de faciliter l'accès à la salle GA-200, une carte d'accès secondaire est délivrée par le Service du protocole et de la liaison aux personnes qui sont appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions ou attributions. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès à la salle qu'aux personnes munies des cartes requises et ayant une raison légitime de s'y rendre.

VII. Accès des membres de la presse

34. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel doivent emprunter l'entrée située sur la 1re Avenue à la hauteur de la 47e Rue et présenter une carte d'identité ONU en cours de validité et sont tenus de se soumettre aux contrôles de sécurité avant d'accéder au bâtiment. Ceux qui auront besoin d'une accréditation supplémentaire devront se rendre au centre d'accréditation de la presse, située au Centre des visiteurs de l'UNITAR.

35. Les dates et heures d'ouverture du centre d'accréditation de la presse sont les suivants :

Date	*Heures d'ouverture*
Bâtiment de l'UNITAR, intersection de la 1re Avenue et de la 4e Rue	
Mardi 13 au vendredi 16 septembre	9 heures – 16 h 30
Samedi 17 septembre	10 heures – 14 heures
Dimanche 18 septembre	10 heures – 18 heures
Lundi 19 septembre	7 heures – 19 heures
Mardi 20 et mercredi 21 septembre	7 heures – 18 heures
Jeudi 22 septembre	7 heures – 19 heures
Vendredi 23 septembre	8 heures – 17 heures
Samedi 24 et dimanche 25 septembre	Fermé
Lundi 26 septembre	9 heures – 16 heures

36. L'accès permettra de se rendre au centre des médias, situé dans la Salle de conférence 1 du bâtiment des conférences, en empruntant l'esplanade des visiteurs et la Promenade de l'East River vers l'entrée sud du bâtiment des conférences au 1er sous-sol (niveau 1B), ainsi qu'au bureau de liaison avec les médias, situé au

2e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, par la rampe située du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale puis par l'escalier métallique situé dans le couloir.

37. Des bureaux de liaison avec les médias seront également installés au rez-de-chaussée et au deuxième étage du bâtiment des conférences en vue d'escorter les membres de la presse jusqu'aux emplacements qui leur seront réservés dans les salles de conférence.

38. Les membres de la presse doivent être escortés à tout moment par des fonctionnaires du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias pour accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et aux zones réservées du bâtiment des conférences.

39. Pour tout autre accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences, un contrôle supplémentaire sera nécessaire.

VIII. Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité : bâtiment FF

40. Le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45th Street), est ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations.

41. Pour faciliter les préparatifs de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, il ne sera délivré aucune carte d'accès annuelle ou temporaire aux représentants d'organisations non gouvernementales entre le 5 septembre 2016 et la fin du débat général. Les représentants d'organisations non gouvernementales invités à assister à des manifestations au cours du débat général se verront délivrer des cartes d'accès spécifiques par les organisateurs (avec indication de la manifestation, des dates et des horaires).

42. Les jours et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité sont les suivants :

Date	*Heures d'ouverture*
Bâtiment FF, 304 East 45th Street	
Samedi 10 et dimanche 11 septembre	9 heures – 17 heures
Lundi 12 septembre	8 h 30 – 16 heures
Mardi 13 - jeudi 15 septembre	8 h 30 – 16 heures
Vendredi 16 septembre	8 h 30 – 18 heures
Samedi 17 et dimanche 18 septembre	10 heures – 18 heures
Lundi 19 - vendredi 23 septembre	8 heures – 18 heures
Samedi 24 et dimanche 25 septembre	Fermé
Lundi 26 septembre	8 h 30 – 16 heures

IX. Fermeture du garage de l'ONU

43. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé à partir de 20 heures, le dimanche 18 septembre 2016, et tous les véhicules devront alors avoir été sortis pour permettre l'accès des contrôles de sécurité.

44. Les véhicules autorisés pourront de nouveau accéder au garage dès 4 heures le lundi 19 septembre, en utilisant l'entrée de la 48e Rue et la sortie de la 42e Rue. L'accès au garage sera ouvert 24 heures sur 24, du 19 au 24 septembre. Le 25 septembre, l'entrée de la 48e Rue et la sortie de la 42e Rue seront fermées. Les fonctionnaires pourront accéder au garage par l'entrée de la 1re Avenue à la hauteur de la 43e Rue. Le lundi 26 septembre 2016, l'entrée de la 48e Rue et la sortie de la 42e Rue ouvriront de 5 heures à la fermeture des bureaux.

45. Durant le débat de haut niveau, l'accès et la sortie des véhicules par l'entrée située à la hauteur de la 43e Rue seront réservés comme indiqué au paragraphe 54 ci-dessous.

46. Le 27 septembre 2016, la circulation normale sera rétablie de 5 heures à 19 heures, les véhicules accédant au garage à l'intersection de la 1re Avenue et de la 43e Rue après les heures de service et les week-ends.

X. Autres lieux de stationnement durant la fermeture du garage

47. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage à compter du dimanche 18 septembre à 20 heures, des deux côtés de la 1re Avenue entre les 50e et 57e Rues. Les véhicules dûment identifiés pourront y stationner du dimanche 18 septembre à 20 heures au lundi 19 septembre 2016 à 8 heures.

48. Une vignette spéciale de stationnement délivrée par l'administration du garage de l'ONU devra être placée sur le tableau de bord du véhicule à l'intention des autorités du gouvernement hôte. Le stationnement devant un arrêt d'autobus ou une borne d'incendie et le stationnement en double file sont interdits.

XI. Stationnement dans le garage de l'ONU

49. Les fonctionnaires utilisant le garage sont informés qu'en raison de l'arrivée ponctuelle de cortèges de véhicules au garage de l'ONU, l'entrée du garage sera fermée à certaines périodes.

50. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement seront autorisés à garer leur voiture dans le garage; le permis devra être placé en évidence, de sorte que les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule restera garé dans l'enceinte du Siège. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, les véhicules démunis d'un permis en cours de validité pourront être enlevés. Les passagers non munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront quitter les véhicules au point de contrôle, avant que les véhicules ne pénètrent dans l'enceinte de l'ONU.

51. Tous les véhicules entrant dans l'enceinte de l'ONU seront fouillés. Il est donc demandé aux fonctionnaires de limiter le nombre d'objets transportés, afin de faciliter et d'accélérer les contrôles de sécurité.

52. Les appareils de locomotion portatifs et les bicyclettes ne sont pas autorisés durant le débat de haut niveau.

53. En raison des restrictions de circulation, les fonctionnaires sont vivement engagés à emprunter les transports en commun du lundi 19 septembre au lundi 26 septembre.

XII. Accès et circulation au niveau du rond-point du Secrétariat et du portail de la 43e Rue

54. L'espace de manœuvre étant très limité au rond-point du Secrétariat et dans l'allée des délégués, des contrôles stricts y seront mis en place pour faciliter la gestion de la sécurité et éviter un encombrement et des retards excessifs pour les véhicules des membres des délégations et d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau, ainsi que pour les cortèges motorisés.

55. Le plan de circulation permettant aux véhicules autorisés de quitter le rond-point du Secrétariat par le portail de la 45e Rue, de 9 heures à 19 heures, les jours de semaine, reprendra normalement le mardi 27 septembre.

XIII. Accès au garage de l'ONU

56. Pour stationner dans le garage de l'ONU, les véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement valide devront suivre des dispositions particulières du lundi 19 au lundi 26 septembre, de 18 heures à 6 heures, comme suit :

a) **Circulation sur la 1re Avenue en direction du nord**. Les véhicules particuliers remontant la 1re Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41e Rue à la 49e Rue. À la sortie de ce passage souterrain, ils devront faire demi-tour, redescendre la 1re Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) jusqu'à la 48e Rue, puis tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud**. Les véhicules particuliers circulant en direction du sud sur le FDR Drive sortiront de celui-ci à la hauteur de la 49e Rue en direction de la 1re Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) et prendre la file de gauche jusqu'à la 48e Rue. Il leur faudra alors tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage par le personnel de sécurité.

57. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage de 6 heures à 18 heures devront passer par la sortie de la 49e Rue et du FDR Drive, du lundi 19 au lundi 26 septembre, comme suit :

a) **Circulation sur la 1re Avenue en direction du nord**. Les véhicules particuliers remontant la 1re Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain de la 1re Avenue (qui commence à la 41e Rue). À la sortie du passage souterrain, à la 49e Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des balises de circulation. Il leur faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte (près de l'aire de jeu) menant à l'entrée du garage à la hauteur de la 48e Rue;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud**. À la sortie de la 49e Rue, les véhicules venant du nord par le FDR Drive tourneront à gauche sur la file intérieure de la voie de desserte (près de l'aire de jeu), de manière à gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage;

c) **Véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan**. Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1re Avenue, dont l'entrée est à la hauteur de la 41e Rue. Pour entrer dans le passage souterrain, les véhicules descendant la 2e Avenue devront prendre la 39e Rue ou l'une des rues situées au sud de celle-ci en direction de l'est pour rejoindre la 1re Avenue. À la sortie du passage souterrain, il leur faudra suivre les indications données à l'alinéa a) ci-dessus.

Accès au garage du complexe de l'ONU de 6 heures à 18 heures

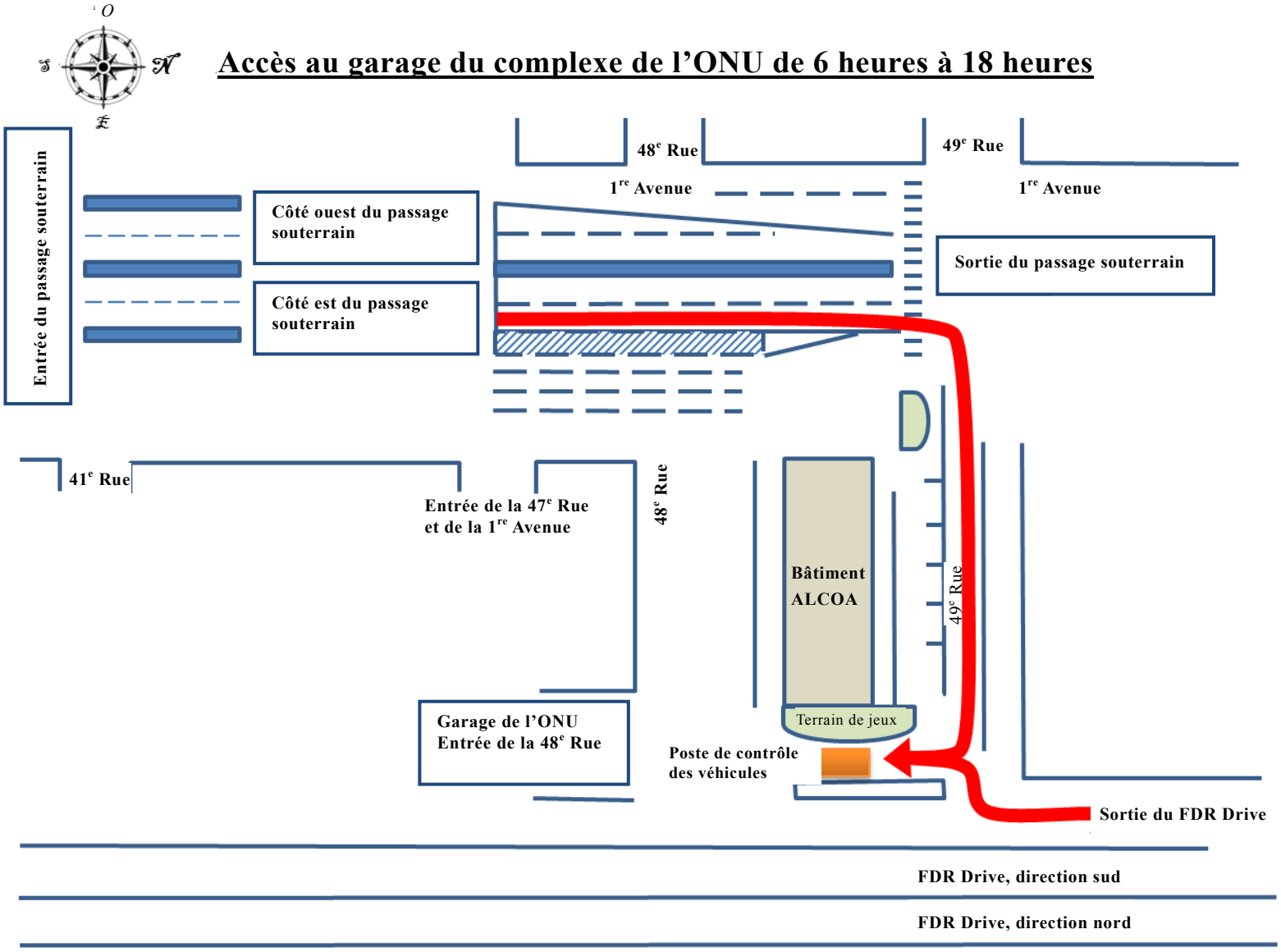
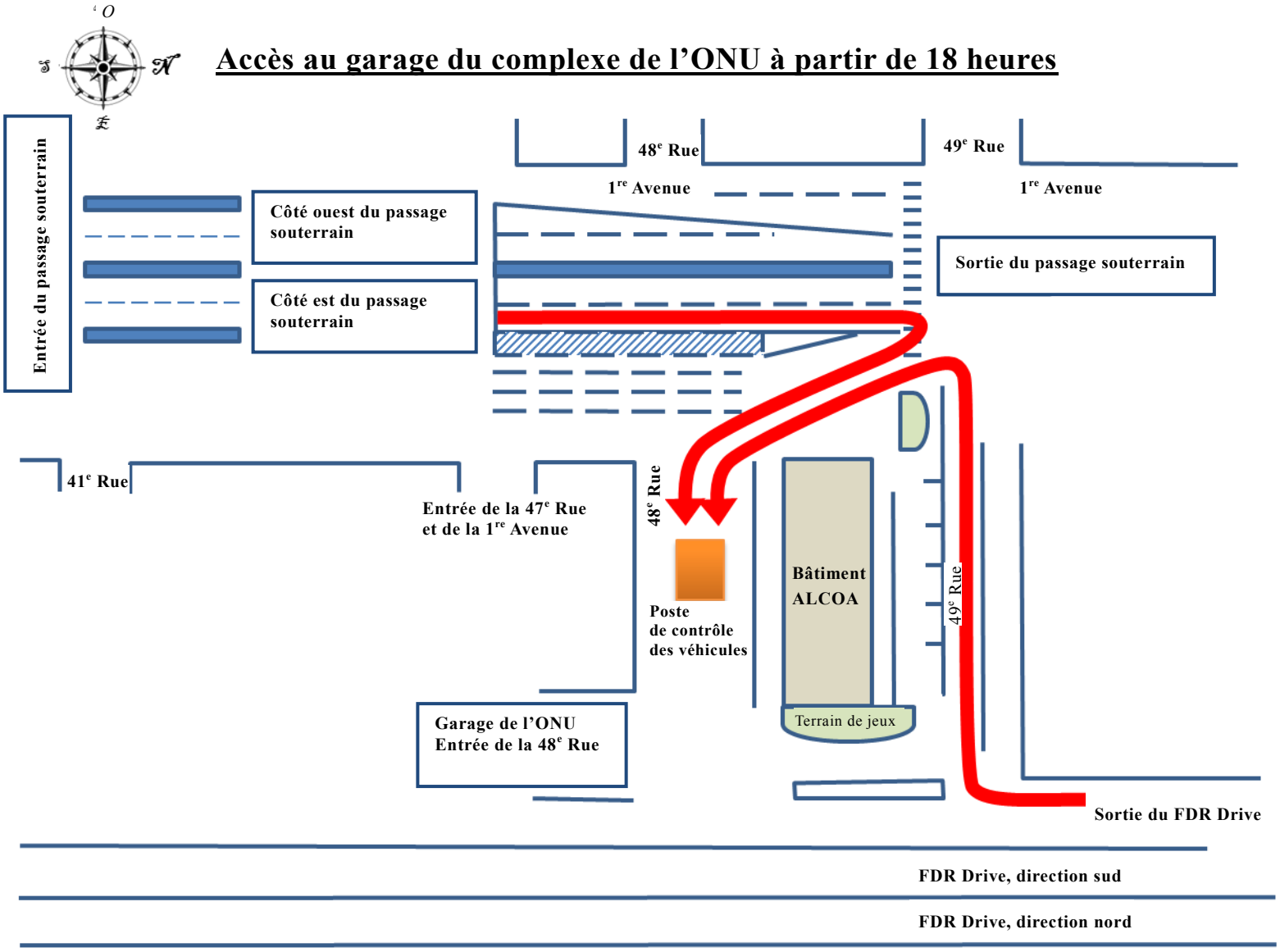
Accès au garage du complexe de l'ONU à partir de 18 heures